année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess **Initiative cantonale demandant la responsabilité civile illimitée des exploitants d'installations hydroélectriques (Iv.ct. 90.203)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Caretti, Brigitte
Mach, André

Bevorzugte Zitierweise

Caretti, Brigitte; Mach, André 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Initiative cantonale demandant la responsabilité civile illimitée des exploitants d'installations hydroélectriques (Iv.ct. 90.203), 1990 - 1993*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 04.07.2025.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik 1
Infrastruktur und Lebensraum 1
Energie 1
Wasserkraft 1

Abkürzungsverzeichnis

EVED	Eidgenössisches Verkehrs- und Energiewirtschaftsdepartement
BWW	Bundesamt für Wasserwirtschaft

DFTCE	Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie
OFEE	Office fédéral de l'économie des eaux

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Wasserkraft

STANDESINITIATIVE
DATUM: 15.02.1990
BRIGITTE CARETTI

Entre 1978 et 1979, des fissures apparurent dans le mur du barrage du Zeuzier (VS). Remis en état sous les auspices du DFTCE et de l'OFEE, ce barrage fait l'objet d'une dissension entre Confédération et Etat du Valais à propos des origines des dommages. Pour les autorités fédérales, ces derniers proviennent des travaux de la galerie de sondage du Rawyl; pour le canton, ils sont issus des mouvements tectoniques de la région. Appelé à trancher, par la commission fédérale d'estimation, entre ces deux positions, l'expert estima que le barrage-voûte du Zeuzier n'était pas acceptable dans les conditions géologiques du Rawyl. En réponse à une question du conseiller aux Etats Delalay (pdc, VS), le Conseil fédéral assura qu'il n'y avait aucun risque pour la sécurité des populations concernées. Cette polémique amena le canton du Valais à **déposer une initiative** au niveau fédéral dans laquelle il demande l'instauration **d'une responsabilité civile illimitée pour les exploitants d'installations hydro-électriques** (Iv.ct. 90.203). [1]

STANDESINITIATIVE
DATUM: 01.10.1991
ANDRÉ MACH

Le Conseil des Etats a adopté une initiative du canton du Valais (Iv.ct. 90.203) qui propose d'instaurer une responsabilité civile illimitée des exploitants de centrales hydro-électriques et la création d'un fonds de solidarité fédéral destiné à couvrir les dommages causés lors de catastrophes majeures (guerre ou phénomènes naturels hors du commun comme des séismes, des glissements de terrain ou des éboulements). [2]

MOTION
DATUM: 16.12.1992
ANDRÉ MACH

Le Conseil national a transmis une motion de sa commission de l'environnement **qui demande au Conseil fédéral**, conformément à la requête d'une initiative du canton du Valais (Iv.ct. 90.203) approuvée par les deux Chambres, **d'élaborer une loi** instaurant une responsabilité civile illimitée des exploitants d'installations hydro-électriques. [3]

MOTION
DATUM: 16.06.1993
ANDRÉ MACH

Le Conseil des Etats a approuvé une motion du Conseil national qui charge le Conseil fédéral d'instaurer une responsabilité civile illimitée pour les exploitants d'installations hydro-électriques, analogue à celle en matière nucléaire; cette motion fait suite à une initiative du canton du Valais adoptée par les deux Chambres fédérales. [4]

---

1) BO CE, 1989, p. 851 s.; Bund, 9.1.90; Suisse, 12.2.90 ; NF, 15.2.90.; Délib. Ass. féd., 1990, IV, p. 23
2) BO CE, 1991, p. 811 ss.; NF, 1.10.91.
3) BO CN, 1992, p. 2627 ss.
4) BO CE, 1993, p. 533